

Organiser la reprise des activités escalade en salle dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire

Ce document a été publié le 2 juillet 2020 et mis à jour le 7 septembre 2020.

La mise en œuvre des activités en salle par le club sera soumise à l'accord du propriétaire ou de l'exploitant (public ou privé) des équipements.

Ce document est rédigé sous forme de questions/réponses. Il s'appuie sur les directives gouvernementales notamment [le décret 2020-860 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie](#). Il vous permet de réaliser votre protocole spécifique de reprise de l'activité.

Il sera mis à jour au fil de l'évolution des règles sanitaires.

La réglementation locale ou préfectorale peut imposer des règles supplémentaires notamment pour ce qui concerne le port du masque, sur l'accès à la salle : informez-vous, particulièrement dans les départements classés **en zone rouge** et respectez-les.

1 Comment gérer le nombre de personnes dans la salle ou dans l'espace escalade, en situation de pratique ?

Les règles de distanciation à respecter :

- Dans la salle, dans l'espace escalade : au moins 1 mètre entre deux personnes ;



- En situation d'escalade, au moins 2 mètres entre 2 grimpeurs, sauf quand la pratique ne le permet pas (exemple, lors de la parade en départ de voie).

En fonction de votre salle, de votre espace escalade, évaluez le nombre maximal de personnes que vous pouvez accueillir.

Ce nombre peut vous amener à éventuellement mettre en place un système d'inscriptions préalables à une séance.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

2 Les groupes sont-ils toujours limités à 10 personnes, encadrant compris ?

Non. Gymnases, salles omnisport et **salles d'escalade sont habilités à recevoir plus de 10 personnes. Les groupes ne sont donc plus limités à 10 personnes** ; toute activité (initiation, entraînement, etc) peut être organisée sous réserve de respecter les règles de distanciation physique.

3 Quels gestes barrières appliquer pour tous les pratiquantes et pratiquants du club ?

[Tous les gestes édités par Santé publique France.](#)

Tous les gestes barrières spécifiques à l'escalade en salle précisés par la Fédération (3 affiches) – Cliquez sur les visuels pour les télécharger :

**COMPORTEMENT &
GESTES BARRIÈRES**
POUR UNE BONNE REPRISE AU CLUB

AVANT MA SÉANCE D'ESCALADE

publication du 21 août 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE
**MONTAGNE
ESCALADE**



SI JE SUIS MALADE, FIÉVREUX, SI JE TOUSSE,
JE RESTE CHEZ MOI ET J'APPELLE UN MÉDECIN.



J'AI PRÉVU MASQUE, GEL HYDROALCOOLIQUE, MA-
GNÉSIE LIQUIDE, GOURDE (FLACONS MARQUÉS À
MON NOM).



J'UTILISE MON MATÉRIEL D'ESCALADE PERSONNEL.



À L'ENTRÉE DE LA SALLE, JE ME NETTOIE LES MAINS
(EAU + SAVON OU GEL HYDROALCOOLIQUE), JE PORTE
LE MASQUE.



JE RESPECTE LES MARQUAGES AU SOL, LES SENS DE
CIRCULATION.



JE POSE MES AFFAIRES À DISTANCE DE CELLES DES
AUTRES PRATIQUANTS.



JE SALUE MES PARTENAIRES DE GRIMPE, L'ENTRAÎNEUR,
LE RESPONSABLE EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES
(PAS DE CONTACT).


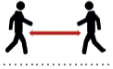





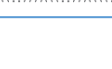
COMPORTEMENT & GESTES BARRIÈRES
POUR UNE BONNE REPRISSE AU CLUB

PENDANT MA SÉANCE

publication du 21 août 2020

"JE PRATIQUE DANS LE RESPECT DES AUTRES ET DE MA SANTÉ."

FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE

-  JE ME NETTOIE LES MAINS ENTRE CHAQUE ESSAI OU LONGUEUR, AU GEL HYDROALCOOLIQUE OU À L'EAU + SAVON.
-  J'APPLIQUE LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :
 - 1 MÈTRE DANS LA SALLE, AU PIED DES VOIES, DES BLOCS
 - 2 MÈTRES LORS DE LA PRATIQUE.
-  J'UTILISE UNIQUEMENT MON FLACON DE MAGNÉSIE LIQUIDE, MARQUÉ À MON NOM.
-  PIEDS NUS INTERDITS DANS LA SALLE, SUR LES TAPIS, AU PIED DES VOIES - PORT DU TEE-SHIRT OBLIGATOIRE.
-  JE RESPECTE LES SENS DE CIRCULATION REPÉRÉS AU SOL, LES ZONES D'ATTENTE.
-  PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE QUAND JE NE GRIMPE PAS.
-  J'ÉVITE LES ÉCHANGES DE MATÉRIEL PERSONNEL ENTRE GRIMPEURS.
-  JE ME SERS D'UN MATÉRIEL COLLECTIF (CORDES, DÉGAINES) : UN PEU DE GEL HYDROALCOOLIQUE OU LAVAGE DES MAINS AVANT ET APRÈS UTILISATION, ET PAS DE CORDE ENTRE LES DENTS POUR MOUSQUETONNER.

COMPORTEMENT & GESTES BARRIÈRES
POUR UNE BONNE REPRISSE AU CLUB

APRÈS MA SÉANCE

publication du 2 juillet 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE ESCALADE

-  JE ME NETTOIE LES MAINS AVANT DE QUITTER LA SALLE.
-  JE ME DIRIGE VERS LA SORTIE EN RESPECTANT LES SENS DE CIRCULATION POUR ÉVITER DE CROISER DE TROP PRÈS D'AUTRES PERSONNES.
-  JE LAVE MA TENUE DE SPORT AU RETOUR À LA MAISON.

4 Les vestiaires peuvent-ils être ouverts ?

Les vestiaires collectifs peuvent à nouveau être accessibles, dans le strict respect des protocoles sanitaires (définition d'une jauge de fréquentation, liste nominative horodatée des utilisateurs, aération après utilisation). La distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes et le port du masque y seront systématiquement respectés.

L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire) et si un nettoyage régulier quotidien est effectué.

Vous devez donc voir avec le propriétaire ou l'exploitant de votre salle, s'il est possible d'ouvrir les vestiaires et dans quelles conditions.

Si les vestiaires restent fermés ajoutez à votre protocole : *Les vestiaires sont fermés, arrivez en tenue de sport propre.*

5 Comment s'organiser pour une reprise dans de bonnes conditions ?

- Communiquer les gestes barrières ou votre protocole de reprise à vos pratiquants en amont
- Organiser votre espace escalade et vos séances
- Informer vos cadres et vos responsables de séance des spécificités de la reprise adaptée à la situation sanitaire.

5.1 Communiquer les gestes barrières ou votre protocole de reprise à vos pratiquants en amont

- Déposer les gestes barrières ou votre protocole de reprise sur le site internet du club et sur vos réseaux sociaux.
- Les communiquer en amont de la reprise à vos pratiquants.

Ce document peut être renvoyé à l'adresse du club, ou transmis lors de l'accueil dans la salle.

5.2 Organiser votre espace escalade et vos séances

5.2.1 Prévoir un système d'inscription pour limiter le nombre de participants

Pour éviter que certains participants se voient refuser l'accès à votre séance pour cause d'un trop grand nombre de participants, mettez en place un système d'inscriptions préalable via le site internet du club (cette inscription peut également vous permettre de récupérer l'attestation de prise de connaissance et acceptation du protocole).

Il faut que chaque club puisse savoir qui est présent dans ses installations : émargement à l'entrée ou autre système d'inscription de façon à pouvoir retracer qui était présent en cas de reprise de l'épidémie.

5.2.2 Affichez les gestes barrières à différents endroits de la salle

- Affiche « Avant la séance » : à l'entrée de la salle ;
- Affiche « Pendant la séance » : aux endroits qui permettent de les rappeler régulièrement ;
- Affiche « Après la séance » : en direction de la sortie.

Concernant le port du masque

Il est obligatoire dans la salle sauf pendant la pratique sportive. Demandez à vos adhérents de porter le masque en permanence : ils peuvent l'enlever uniquement pendant qu'ils grimpent.

Faut-il le porter lors de l'escalade ? Son utilisation protège efficacement les autres grimpeurs et les prises, la corde, la SAE en évitant les projections. En conséquence, le club peut demander le port du masque pendant l'escalade.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les moins de 11 ans.

Concernant la distanciation de 2 mètres entre grimpeurs en action, vous pouvez :

- Neutraliser une ligne d'escalade sur 2
- Transmettre l'une ou l'autre consigne suivante :
 - Le grimpeur ne part pas s'il y a déjà un grimpeur engagé sur une ligne adjacente droite ou gauche.
 - Pour les petites structures artificielles, le grimpeur démarre quand le grimpeur de la ligne adjacente est à la 3^{ème} dégainé ; il veille à maintenir cet écart.

Concernant l'usage de la magnésie

En bloc et en vitesse : proscrire l'usage de la magnésie en poudre au bénéfice de la magnésie liquide.

En difficulté : privilégier la magnésie liquide, le club peut autoriser la magnésie en poudre. Pour limiter son usage, vous pouvez l'autoriser à compter du 4^{ème} ou 5^{ème} point d'ancrage.

5.2.3 Ajouter quelques marquages au sol à l'aide de bandes autocollantes pour :

- Montrer ce qu'est une distanciation de 2 mètres entre grimpeurs ;
- Délimiter les zones d'attente
- Eventuellement indiquer des sens de circulation

5.2.4 Mettre à disposition des participants du gel hydroalcoolique voire de la magnésie liquide

Vous leur avez demandé d'en apporter, mais il est important que le club en fournisse également pour pallier les oublis et pour faire respecter le nettoyage des mains à l'entrée de la salle.

Eventuellement, prévoir quelques flacons de magnésie liquide que vous pourrez vendre à vos adhérents.

5.2.5 Consignes à donner à tous vos responsables de séances et cadres de séance (initiateurs, moniteurs, entraîneurs)

L'encadrant ou responsable de séance doit :

- Prévenir le président du club ou la personne en charge des activités pour se faire remplacer s'il présente des symptômes : fièvres, toux...
- Respecter les gestes barrières ;
- **Porter le masque en toutes circonstances** (obligatoire dans la salle sauf pendant l'escalade) ;
- Vérifier les présences, et s'il ne dispose pas d'un listing généré lors de l'inscription, noter :

NOM-Prénom-Contact-Téléphone sur un cahier (ou autre support) prévu à cet effet.

Le listing des personnes présentes doit pouvoir être communiqué par le club aux autorités sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique ;

- Rappeler les consignes et les faire respecter ; faire prendre conscience aux grimpeurs de l'importance de les respecter pour que la pratique puisse perdurer ;
- Inciter les pratiquants à reprendre en douceur ;
- Appliquer le protocole même avec les enfants, sauf pour ce qui concerne le port du masque ;
- Eventuellement, être le responsable du prêt du matériel.

5.2.6 Prêt du matériel et utilisation du matériel collectif

L'utilisation par les pratiquants de leur propre équipement et matériel de pratique est à privilégier.

Le prêt de matériel est possible sous réserve d'un protocole simple :

- Nettoyage des mains avant le prêt et au retour du prêt ;
- Mise en place d'un protocole d'hygiène :
 - Nettoyage des freins par des lingettes ou via une solution préconisée par le fabricant ;
 - Pour les matériels textiles, appliquer les solutions préconisées par les fabricants.

Utilisation de matériel collectif :

Pour les cordes installées en moulinette ; dégaines en place et tout autre matériel collectif, veillez au strict respect du nettoyage des mains avant et après l'escalade, avant et après utilisation du matériel.

Si vous avez des questions sur la reprise, ou des interrogations concernant votre protocole de sécurité, n'hésitez pas à contacter covid-19@ffme.fr



8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr